

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi dix-sept juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du onze juin deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

### **Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
Mme Françoise NOBLET	donne procuration à	Mme Colette VINET-PINSON
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **21. Bilan d'activité de la médiation sociale - 2023**

### ***Madame DREYFUS rapporte :***

En 2022, la Ville d'Orvault a souhaité **faire évoluer son dispositif de prévention et de tranquillité publique en renforçant la présence humaine dans les quartiers** par :

- Le recrutement de trois policiers municipaux supplémentaires, afin de couvrir plus fortement l'ensemble du territoire sur une amplitude horaire plus large en soirée et en début de nuit ;
- Le déploiement d'une équipe de prévention spécialisée à Plaisance pour accompagner les jeunes en voie de marginalisation ;
- Le renforcement des interventions des services de la Ville dans les quartiers dans les domaines de la jeunesse, du sport et de la culture ;
- Le recrutement de deux médiateurs sociaux supplémentaires, incluant une évolution de leurs missions et leur zone d'intervention (Plaisance, Bois St Louis, Ferrière, Cholière-Salentine, Bourg).

Afin de répondre aux objectifs de ce nouveau dispositif, **une politique de médiation sociale a été élaborée en 2023** permettant de définir le cadre d'intervention des médiateurs sociaux qui repose sur les fondamentaux de la **pédagogie sociale** : l'aller-vers, au plus proche des habitants ; le faire-avec, vecteur d'autonomie ; une écoute active et une approche tout public. Trois axes d'intervention ont été définis :

- **Favoriser l'accès aux droits** : accompagner l'information municipale ; rapprocher les habitants des institutions ; aller à la rencontre de tous les publics ;
- **Accompagner le vivre-ensemble dans les quartiers** : animer l'espace public ; faciliter la participation des habitants ; faciliter la mixité des publics ;
- **Renforcer la prévention auprès des habitants** : assurer une veille sociale ; assurer une veille technique ; participer à la tranquillité publique.

L'année 2023 était la première année pleine de fonctionnement du dispositif. L'occasion de dresser un **bilan d'activité du dispositif** et d'envisager des **perspectives pour l'année 2024**.

## **I. LES ACTION DEPLOYEES PAR LA MEDIATION SOCIALE**

Au 31 décembre 2023, l'équipe de médiation sociale était composée de **trois équivalents temps plein**<sup>1</sup>. Ils disposent d'un local situé à Plaisance mais l'essentiel de leur activité se réalise sur l'espace public. Ainsi, les médiateurs sociaux sont présents sur l'espace public à raison de **25h par semaine** : 50% de ce temps est consacré au quartier prioritaire de Plaisance et 25% pour le quartier Cholière-Salentine.

**L'approche "aller-vers" demeure le mode d'intervention principal** et l'équipe a cherché à diversifier les formes d'interaction pour toucher un large éventail d'habitant-es. Cela inclut :

- **Des déambulations sur l'espace public**, qui permettent de rencontrer les habitant-es, d'établir un lien direct avec eux et de recueillir leurs préoccupations du quotidien notamment sur la vie de quartier (climat social, petits travaux à réaliser et.). Lorsque les habitant-s font remonter aux

<sup>1</sup> Un quatrième poste a été créé en avril 2024, dans le cadre du dispositif « adulte-relais » co-financé par l'Etat, pour une durée de 3 ans.

médiateurs des incivilités ou des problématiques sur la voie publique (espaces verts, trottoirs abîmés, stationnements gênants etc.), les médiateurs sociaux relayent l'information auprès des services municipaux (la Direction de l'aménagement, des services techniques et de la transition écologique et la Police municipale notamment) et de Nantes Métropole pour une résolution de ces problématiques ;

- **Du porte-à-porte au sein d'immeubles d'habitat social** (Plaisance et Cholière/Salentine notamment) qui permet de mieux identifier des personnes isolées ou en grande précarité. Ces interventions ont été faites avec des travailleurs sociaux du Centre communal d'action sociale (CCAS) et des agents du service seniors-santé afin qu'une prise de relais par le droit commun soit facilitée. 50 situations ont ainsi fait l'objet d'un suivi social à l'issue de ces interventions « porte-à-porte) ;
- **Des points fixes sur l'espace public, dans les quartiers** : l'équipe a ainsi organisé plus de 130 cafés-quartiers à jours réguliers afin que les habitant·es puissent spontanément venir à la rencontre des médiateurs. Par ailleurs, trois actions « Parlons-nous » ont été organisées en 2023 : ces temps, planifiés avec les autres services municipaux, permettent d'aller à la rencontre des habitants (notamment à la sortie sorties d'écoles primaires) pour **communiquer plus fortement sur l'offre municipale** (éducation, enfance, jeunesse, sport, culture) notamment pour le public le plus éloigné de l'information.
- **Des animations sur l'espace public**, qui renforcent le lien social dans les quartiers et dynamisent la vie de quartier. Ces événements peuvent être des spectacles (neuf organisés en 2023, avec une moyenne de 120 personnes qui y assistent) et des animations déployées avec des associations partenaires :
  - Sur le thème du jeu et des ateliers scientifiques. Une semaine du jeu a été organisée en juillet 2023 à Plaisance, Cholière, Le bourg, Bois St Louis à destination de tous les publics (jeunes et adultes) ;
  - Sur la prévention santé. En octobre 2023, l'action « Prenez soin de vous » a été organisée à Plaisance avec l'association Les MarSoins, la Protection civile française, l'association La Sauce ludique afin de sensibiliser les habitant·es à l'importance de prendre soin de leur santé et pour favoriser l'accès aux soins.
- **Des sorties en dehors des quartiers** ont été organisées à destination de personnes isolées et en précarité sur différents volets : des escapades culturelles en Loire-Atlantique, des sorties théâtres à la Gobinière et des sorties à la ferme pour favoriser l'achat des légumes et de fruits de saison. Plus de 100 personnes ont bénéficié de ces sorties en 2023.

**Par ailleurs**, la médiation sociale a été pleinement mobilisée dans le **déploiement du Territoire de réussite éducative Plaisance** par la mise en place d'actions sur l'espace public, des ateliers lecture dans les services périscolaires et la prise en charge de situations individuelles d'enfants.

Cette variété d'animations et d'approches a **renforcé la visibilité de la médiation auprès des habitants de tous âges**. Elles sont organisées en **complémentarités d'actions mises en place par des acteurs associatifs**, lorsqu'ils existent dans les quartiers, comme le Centre socio-culturel à Plaisance ou l'espace de vie sociale La FabRic au Bourg.

Près de **4 300 échanges ont ainsi eu lieu en 2023** avec les habitant·es, dont 52% avec des adultes et 48% avec des enfants et jeunes.

## **II. L'IMPACT DE LA MEDIATION SOCIALE ET LES DIFFICULTES RENCONTREES**

Au terme d'une première année de fonctionnement, nous faisons le constat que :

- **Les médiateurs sont relativement bien identifiés par les habitant·es** des secteurs de leur périmètre d'intervention. Ces derniers apprécient **les liens de proximité** établis avec les services municipaux, sous un format « aller-vers » plus accessible. La médiation sociale constitue une autre facette du service public, au plus proche des préoccupations des habitantes ;
- **Les médiateurs contribuent activement à la veille technique et sociale des quartiers**, permettant ainsi à toutes les parties prenantes de mieux identifier les problématiques dans les quartiers et d'apporter des réponses coordonnées avec les services municipaux et les acteurs associatifs ;
- **Les médiateurs contribuent au renforcement de l'animation de quartier** et des liens sociaux, en complémentarité avec les associations existantes ;
- **Les médiateurs sociaux permettent d'identifier des publics isolés et vulnérables**, éloignés du droit commun.

La médiation sociale a néanmoins dû faire face cette année à **certains défis** :

- **Trouver un équilibre d'intervention** parmi les cinq quartiers de leur périmètre pour assurer une présence régulière sur ces quartiers dont certains présentent des besoins importants (Plaisance et Cholière/Salentine notamment) ;
- Répondre aux besoins exprimés régulièrement par les habitant·es **d'amplifier les animations sociales dans les quartiers**, notamment ceux où la présence d'associations est peu importante ;
- Orienter vers les dispositifs de droit commun des situations individuelles présentant beaucoup de précarité et d'isolement. **Les médiateurs constatent une dégradation sociale de plus en plus importante.**

## **III. LES PERSPECTIVES POUR 2024**

Au regard des constats posés ci-dessus, la médiation sociale envisage pour l'année 2024 de :

- **Faire émerger une dynamique associative sur le quartier Cholière-Salentine**, dans le contexte de mutation urbaine de ce quartier et des

nombreuses situations sociales dégradées constatées par les établissements scolaires et les services sociaux ;

- **Augmenter ses interventions au Bois St Louis**, en lien avec les associations existantes, pour favoriser ainsi la vie de quartier et accompagner des situations sociales précaires identifiées par certains partenaires ;
- **Déployer des animations thématiques sur l'espace public**, en lien avec les préoccupations exprimées par les habitant·es et les besoins identifiés par les services municipaux et les partenaires : la santé et les seniors ;
- **Renforcer les partenariats** avec les associations du territoire, les services municipaux et l'Espace départemental des solidarités afin de mieux répondre à l'évolution des besoins des habitant·es ;
- **Consolider son action au sein du Territoire de réussite éducative Plaisance ;**
- **Améliorer les outils de communication** pour disposer d'une information la plus adaptée possible aux différents publics.

### **INFORMATION**

Sur proposition de la commission Cohésion Sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du bilan d'activité de la médiation sociale pour l'année 2023.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 18 juin 2024

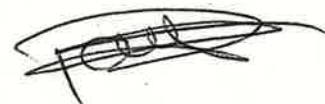
Pour le Maire  
**Le Directeur général adjoint**



**François BONNEAU**



**La secrétaire de séance**



**Linda PAYET**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **19 JUN 2024**

Et par publication le : **19 JUN 2024**

